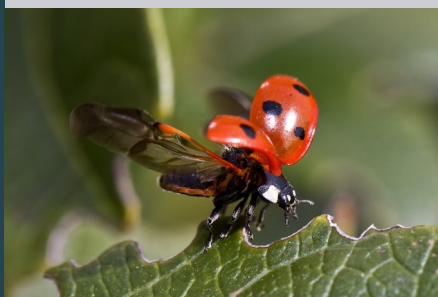


CERTIPHYTO:
UN CERTIFICAT POUR SÉCURISER
L'USAGE DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES



CERTIPHYTO

1-2-3-4
JOURS

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente
VIVARAIS FORMATION est habilité par la DRAAF (ministère de l'agriculture en date du 05/10/2023 pour 5 ans)

PRODUITS PHYTO-PHARMACEUTIQUES

Décider, Utiliser, Vendre, Conseiller, avec la

FORMATION « CERTIPHYTO »

SE FORMER pour obtenir le CERTIFICAT INDIVIDUEL

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Obtenir le certificat individuel afin de pouvoir faire usage des produits phytopharmaceutiques professionnels ; exercer son métier et/ou obtenir l'agrément de l'entreprise.
- Promouvoir toutes les nouvelles techniques et méthodes alternatives et diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en prenant en compte les effets néfastes de leur utilisation sur la santé humaine et l'environnement.

>>> MODALITE/VALIDATION et VALIDITE

Renouvellement : **entre 6 et 3 mois avant la date d'échéance** de validité du certificat en cours, certification délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) qui s'obtient :

- Par la réalisation d'une formation de 2 à 4 jours et validée par un test informatique en ligne obligatoire (possibilité de réaliser uniquement le test en ligne).
- Pour les renouvellements : par la réalisation d'une formation de 1 à 2 jours
- Par équivalence de diplôme agricole obtenu depuis moins de 5 ans (liste et durée de validité précisées dans les arrêtés).

Les certificats individuels s'obtiennent - et se renouvellent - dans le cadre de la formation continue. Ils sont délivrés pour une durée de 5 ans

VIVARAIS FORMATION

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente:

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr

111 av. du 8 mai 1945 | **TOURNON-SUR-RHÔNE (07)**

www.vivarais-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).



vivarais@cneap.fr



Information sur nos formations **BTSA - BP REA - CAP et DE AES**

PORTES OUVERTES : 11 SEPTEMBRE

PRODUITS PHYTO-PHARMACEUTIQUES

AGRICULTEUR DÉCIDEUR, OPÉRATEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES, VENDEUR, CONSEILLER
DE 2 À 4 JOURS POUR LES PRIMO CERTIPHYTO ET DE 1 À 2 JOURS POUR LES RENOUVELLEMENTS.

APPRÉHENDER ET RETROUVER L'INFORMATION CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Définitions, cadre réglementaire, autorisations, stockage, transport,
- Utilisation, gestion des déchets et effluents, responsabilités, traçabilité,
- Impacts sur cibles collatérales,
- Types de pollution, devenir des produits après application, situations de contaminations et facteurs aggravants,
- Stratégies, pratiques et traçabilité...

CONNAITRE LES IMPACTS SUR LA SANTÉ/ SÉCURITÉ DES HOMMES

- Dangers, voies de pénétration, intoxications, situations d'expositions,
- Equipements de protection,
- conduite à tenir en cas d'intoxication, Phyt'attitude...

ADOPTER UNE POSTURE PROFESSIONNELLE VISANT À RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTO-PHARMACEUTIQUES

- Mécanismes naturels, réductions de la bio agression, choix d'espèces, choix des modes de cultures, aménagements et techniques de lutte intégrée, méthodes alternatives,
- Evaluations comparatives en adéquation avec la qualité du produit final recherché, aides à la décision et à la gestion...

Formation conduite par 2 formateurs expérimentés et habilités par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation respectivement de niveau 6 et 7.

>>> PUBLIC VISE

Salariés (agents territoriaux), salariés agricoles, Agriculteurs, chefs d'entreprises et demandeurs d'emploi exerçant les métiers suivants :

- conseillers (techniciens agricoles)
- distributeurs (vendeurs)
- opérateurs (agriculteurs et salariés agricoles ou travaux/service)
- décideurs (agriculteurs et entreprises de travaux agricoles).

>>> PRE-REQUIS

Pour tous : maîtrise de la lecture et de l'écriture de la langue française (pré requis vérifié et placé sous la responsabilité de l'employeur)

Pour les agriculteurs en cours d'installation : fournir l'attestation PPP justifiant les démarches à l'installation.

Apporter l'ancienne Carte pour le renouvellement

>>> LES + DE LA FORMATION

- Pédagogie interactive alternant des apports théoriques et des exercices/simulations et test d'acquisition en ligne,
- Supports théoriques remis à chaque apprenant

>>> MODALITÉS DE FORMATION

- Prochaine session à **Tournon sur Rhône** :
 - ⇒ **Test de connaissances Primo ou renouvellement pour toutes les catégories** : - Sur Rendez-vous
 - ⇒ **Renouvellement Décideurs ou Opérateurs (1 jour)**
 - 8 Octobre
 - 13 Novembre
 - 3 Décembre
 - ⇒ **Primo Décideurs et Opérateurs (2 jours)**
 - dates à définir
 - ⇒ **Renouvellement Conseil Vente (2 jours)**
 - 17 et 18 septembre
- **Durée** : 1 à 4 jours suivant situation
- **Effectif minimum** : 10 participants
- **Financement** :
 - VIVEA
 - Pôle Emploi
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - OCAPIAT (pour les salariés)
 - OPCO (Projet de transition professionnelle)
- Pour un groupe tarif sur devis selon la typologie (métier) des apprenants et le degré d'individualisation . Nous pouvons nous déplacer en tous lieux pouvant recevoir du public (ERP) prévoir matériel informatique et connexion Internet.